



## La croissance ralentit au 2<sup>e</sup> trimestre 2019

Après un premier trimestre 2019 encourageant en terme de créations d'emplois (+ 0,5 %), la croissance ralentit nettement au deuxième trimestre : sur les trois derniers mois, l'emploi ne progresse que de + 0,1 % (soit + 1 190 postes créés). C'est essentiellement l'intérim qui explique ce résultat ; en effet, après un premier trimestre en hausse, l'emploi intérimaire recule ce trimestre de 0,8 % (soit 610 postes perdus). La construction, qui affichait une hausse de + 0,8 % au trimestre dernier, marque le pas ce trimestre avec une stabilité de ses effectifs. L'emploi dans les autres secteurs progresse mais à un rythme légèrement inférieur à celui du premier trimestre.

Ce trimestre, l'Oise est le département le plus créateur (+ 0,3 %) alors que l'Aisne est le seul à perdre des effectifs.

### CHIFFRES CLÉS

**+ 1 190**

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre

**+ 0,7 %**

Évolution des effectifs salariés sur un an

### La croissance en berne

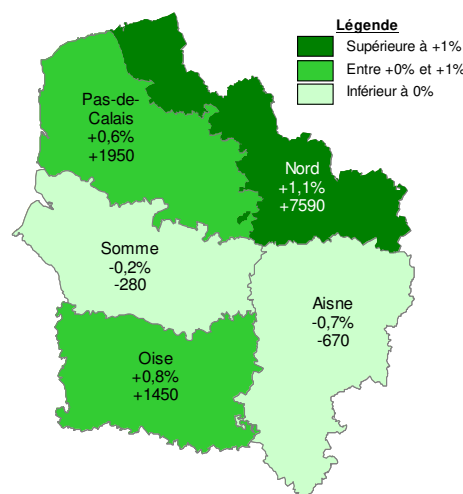
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les effectifs salariés de la région Hauts-de-France ne progressent que de 0,1 % (+ 1 190 postes) ; le rythme ralentit par rapport au premier trimestre (+ 0,5 %). En France, la cadence fléchit également sur le trimestre (+ 0,3 % après + 0,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre).

Sur un an, la région réussit à créer 10 000 postes. Toutefois, l'évolution annuelle régionale (+ 0,7 %) reste inférieure à l'évolution nationale (+ 1,4 %).

Sur les trois derniers mois, la croissance se rétracte sur l'ensemble des départements de la région. Si l'évolution trimestrielle demeure positive pour l'Oise, le Pas-de-Calais et le Nord, le rythme est moins soutenu qu'au précédent trimestre. La Somme stagne et l'Aisne perd 420 postes.

La masse salariale (soumise à cotisations sociales) croît de 1,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 (après + 0,1 %). Sur un an elle progresse de 2,3 %. En prenant en compte la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales) pour donner une vision de l'ensemble des rémunérations versées, la masse salariale diminue légèrement au 2<sup>e</sup> trimestre (- 0,6 %, après +1,8 %).

Carte 1 - Taux d'évolution annuelle et évolution en nombre des effectifs salariés privés par département



### Hauts-de-France

**+ 0,7 %**  
évolution des effectifs salariés privés sur un an  
**+ 10 000 postes**  
salariés sur un an

Source : Acoiss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

	Niveau 2019 T2	Evolutions trimestrielles (en %)				Evolution annuelle (en %)		
		2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1			
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1 456,6	+0,2	+0,0	+0,1	+0,5	+0,1	+0,7
	Masse salariale (en Md€)	10,3	+0,8	+0,5	+0,6	+0,1	+1,1	+2,3
	SMPT (en €)	2 350	+0,6	+0,3	+0,5	-0,2	+0,8	+1,4
France	Emploi salarié (en millions)	18,7	+0,1	+0,2	+0,3	+0,6	+0,3	+1,4
	Masse salariale (en Md€)	148,2	+0,7	+0,7	+1,0	+0,2	+1,1	+3,1
	SMPT (en €)	2 647	+0,4	+0,5	+0,7	-0,3	+0,8	+1,7

(\*\*) y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Acoiss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## L'hébergement -restauration porte la croissance régionale ...

Le secteur de l'hébergement - restauration reste le plus dynamique ce trimestre (+ 1,3 %). 900 postes sont créés au cours des 3 derniers mois. Sur un an, ce sont près de 2 920 emplois supplémentaires. Au niveau national, sur le dernier trimestre, le secteur est également très bien orienté (+ 1,1 %).

### ...avec le commerce.

Les effectifs salariés du commerce augmentent de 0,2 % soit un gain de 420 postes salariés.

### Les activités scientifiques et techniques et l'informatique restent dynamiques au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

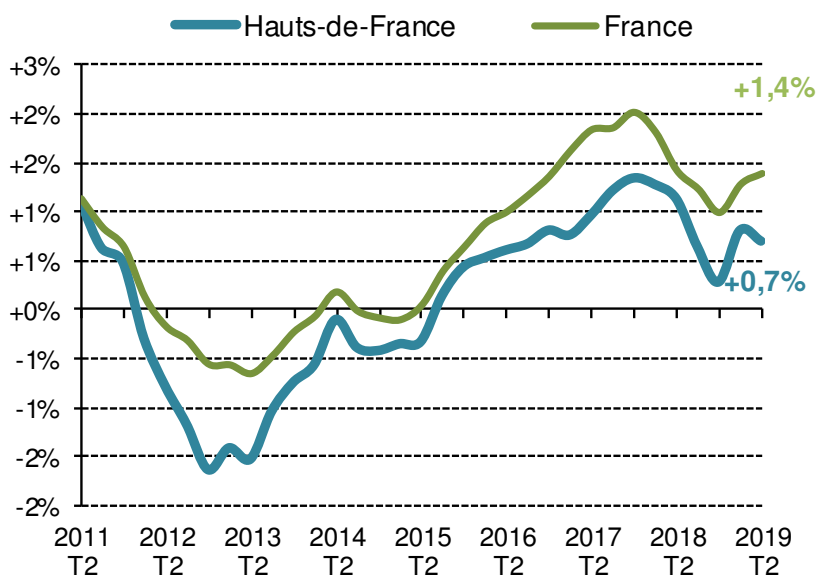
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les effectifs salariés des services augmentent de 0,1 % (+ 710 postes), une hausse plus modérée qu'aux trimestres précédents.

Ce trimestre, la croissance des services est portée par les activités scientifiques et techniques (+ 800 postes), par les activités informatiques (+ 400 postes) et l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 330 postes).

Le secteur des transports est en perte de vitesse (- 200 postes sur le trimestre) et rompt avec une progression continue depuis 2017.

Les effectifs des activités immobilières diminuent légèrement ce trimestre au même rythme qu'en France (- 0,1%).

Graphique 1 – Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Toutefois, en rythme annuel, la diminution est beaucoup plus marquée dans la région (- 300 postes perdus, soit - 1,7%).

Les effectifs salariés des arts, spectacles et activités récréatives sont stables ce trimestre mais gagnent 140 postes sur un an.

### La construction marque le pas.

Après 6 trimestres consécutifs de hausse, les effectifs salariés du secteur de la construction stagnent ce trimestre. Sur un an, la hausse est de 1,5 %, un

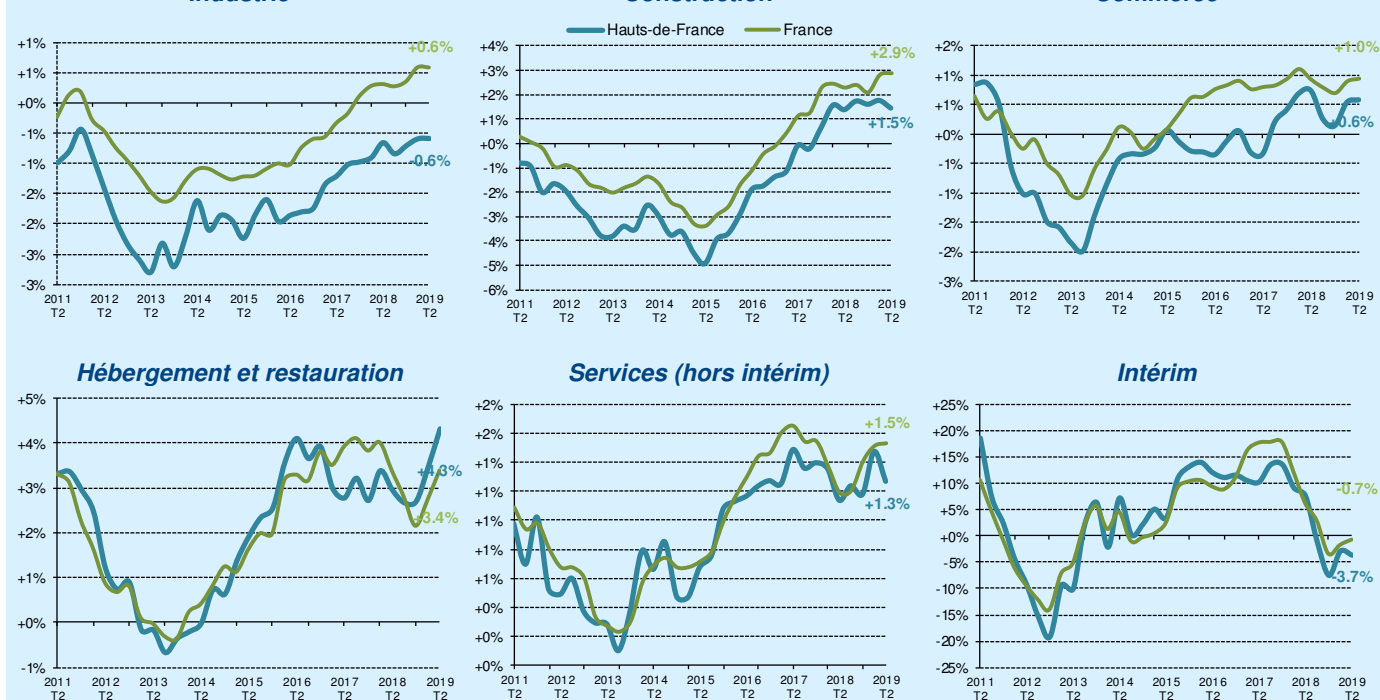
rythme nettement inférieur à l'évolution nationale (+ 2,9 %).

### L'emploi intérimaire est en difficulté.

Les effectifs intérimaires baissent au 2<sup>e</sup> trimestre (- 0,8 %) , après une hausse de 1,6% au trimestre précédent. Ce sont 610 postes de perdus.

Sur un an, la baisse s'accroît (- 3,7% au 2<sup>e</sup> trimestre et - 2,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre). Au niveau national, le repli est moins marqué (- 0,7% sur un an).

Graphique 2 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

### Les pertes industrielles ralentissent ce trimestre.

Les effectifs salariés de l'industrie diminuent de 0,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre, soit une perte de 250 salariés, après 470 postes perdus au 1<sup>er</sup> trimestre. Les résultats diffèrent selon les secteurs d'activité. Si le nombre d'emplois progresse dans les secteurs des industries agro-alimentaires (+ 190 postes), de la fabrication de matériels de

transports (+ 100 postes), de l'industrie chimique (+ 30 postes) et de l'industrie pharmaceutique (+ 30 postes), il diminue notamment dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 160 postes), de l'industrie du meuble (- 160 postes) et les équipements électriques, électroniques et informatiques (- 90 postes).

Sur un an, le secteur perd 1 650 emplois (- 0,6 %). En France, le secteur industriel

est mieux orienté que sur la région. Sur un an, l'évolution est positive (+ 0,6 %), même si un léger ralentissement est constaté sur le trimestre.

Ce recul s'observe sur 4 départements de la région. Seul, le département du Pas-de-Calais affiche des évolutions trimestrielles et annuelles positives au 2<sup>e</sup> trimestre.

Tableau 2 - **Effectifs salariés privés par secteur d'activité**

	Hauts-de-France				au 30 juin 2019 (en milliers)	France		
	au 30 juin 2019 (en milliers)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids		Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
<b>Industrie</b>	278,2	-0,1	-0,6	19%	3 015,4	+0,0	+0,6	16%
Industries agro-alimentaires	47,3	+0,4	+0,8	3%	513,2	+0,3	+1,2	3%
Cokéfaction et raffinage	0,5	+0,4	+0,6	0%	9,4	+0,0	-1,2	0%
Equipements électriques, électroniques, informatiques	24,9	-0,4	-2,4	2%	406,4	+0,1	+0,7	2%
Fabrication de matériels de transport	32,6	+0,3	+0,1	2%	351,9	0,1	+0,6	2%
Autres produits industriels	146,6	-0,3	-1,0	10%	1 395,7	-0,1	+0,2	7%
<i>Habillement, textile et cuir</i>	11,8	-0,7	-1,5	1%	103,0	-0,0	+1,0	1%
<i>Bois et papier</i>	14,7	-0,6	-2,3	1%	165,4	-0,8	-2,2	1%
<i>Industrie chimique</i>	17,0	+0,1	-1,0	1%	137,4	0,3	+1,5	1%
<i>Industrie pharmaceutique</i>	6,4	+0,5	+1,2	0%	79,1	+0,4	+0,4	0%
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	33,1	-0,1	-1,1	2%	261,4	-0,1	-0,2	1%
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	40,3	-0,4	-1,2	3%	382,0	0,1	+0,2	2%
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	23,4	-0,7	-0,1	2%	267,4	-0,0	0,9	1%
Industries extractives, énergie, eau	26,3	+0,1	+0,2	2%	338,8	+0,1	+1,4	2%
<b>Construction</b>	108,3	+0,0	+1,5	7%	1 448,4	+0,5	+2,9	8%
<b>Commerce</b>	249,1	+0,2	+0,6	17%	3 094,0	+0,2	+1,0	17%
<b>Hébergement et restauration</b>	70,4	+1,3	+4,3	5%	1 156,8	+1,1	+3,4	6%
<b>Services (hors intérim)</b>	678,5	+0,1	+1,3	47%	9 166,9	+0,3	+1,5	49%
Transport	117,8	-0,2	+1,5	8%	1 413,0	+0,0	+1,0	8%
Information et communication	35,3	+0,3	+3,9	2%	802,7	+0,3	+3,5	4%
<i>Activités informatiques</i>	24,5	+1,6	+7,7	2%	458,6	+1,0	+6,0	2%
Activités financières et d'assurance	47,5	-0,6	+0,6	3%	762,6	0,1	+1,0	4%
Activités immobilières	17,5	-0,1	-1,7	1%	247,8	-0,1	-0,3	1%
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	189,9	+0,4	+1,9	13%	2 780,1	+0,7	+2,8	15%
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	217,4	+0,2	+0,8	15%	2 368,3	+0,2	+0,6	13%
<i>Education</i>	33,0	-0,0	+1,2	2%	354,7	0,0	+0,7	2%
<i>Activités pour la santé humaine</i>	49,1	+0,3	+0,3	3%	576,6	0,1	+0,2	3%
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	117,4	+0,3	+1,4	8%	1 247,3	+0,2	+1,0	7%
Autres activités de services	53,1	-0,3	-0,0	4%	792,4	-0,1	-0,1	4%
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	18,6	-0,0	+0,7	1%	293,6	+0,3	+0,5	2%
<b>Interim</b>	72,0	-0,8	-3,7	5%	794,0	-0,2	-0,7	4%
<b>Total</b>	1 456,6	+0,1	+0,7	100%	18 675,5	+0,3	+1,4	100%

Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

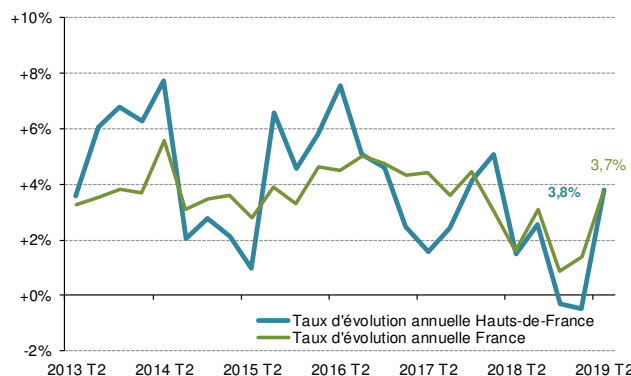
## Zoom sur les déclarations préalables à l'embauche

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, la région Hauts-de-France comptabilise 401 800 intentions d'embauche, soit 6,5 % des intentions nationales.

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche augmente de 3,8 % en Hauts-de-France, à un rythme similaire au national. Cette amélioration n'est pas homogène au sein de la région. Les départements de l'Aisne et de la Somme enregistrent une baisse du nombre de déclarations sur un an.

Si les déclarations d'embauche augmentent pour tous les types de contrats, ce sont les CDI qui connaissent la plus forte progression (+ 7 % sur un an). Toutefois, les CDI ne représentent que 15% de l'ensemble des déclarations d'embauche. Près d'une déclaration sur 7 est réalisée pour un contrat d'une durée inférieure à un mois.

Graphique 3 - Taux d'évolution annuelle des déclarations d'embauche (hors intérim – données cvs)



Source : AcoSS – Urssaf

Tableau 3 - Dénombrement des déclarations d'embauche au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 (hors intérim – données cvs)

	Hauts-de-France		France	
	Nbre de DPAE	Evolution annuelle (en %)	Nbre de DPAE	Evolution annuelle (en %)
CDI	62 100	+7,0	1 038 100	+4,9
CDD longs	66 300	+0,8	941 400	+1,7
CDD courts	275 600	+3,8	4 403 300	+3,9
<b>TOTAL</b>	<b>401 800</b>	<b>+3,8</b>	<b>6 382 900</b>	<b>+3,7</b>

Source : AcoSS - Urssaf

### AVERTISSEMENT 1

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (encadré 2).

### AVERTISSEMENT 2

En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries AcoSS-Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire (encadré 2). En outre, il est rappelé que les établissements ne sont plus soumis à l'obligation de déclarer les effectifs agrégés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conduisant l'AcoSS à calculer ces effectifs à partir des données individuelles (encadré 2).

ISSN n°2647-817X

Directeurs de la publication:  
Philippe CUVILLIER et Pierre FENEYROL

Rédacteurs : les statisticiens de l'Urssaf Nord – Pas-de-Calais et de l'Urssaf Picardie

Adresses internet :  
stats.npdc@urssaf.fr et  
statistique.picardie@urssaf.fr

Retrouvez Stat'UR sur  
[www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)

## Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries AcoSS-Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire. Ce trimestre, les révisions sont faibles.

Effectifs salariés	en milliers		en points de pourcentage	
	2018 T4	2019 T1	2018 T4	2019 T1
Industrie	-0,08	0,02	0,0	0,0
Construction	-0,02	0,02	0,0	0,0
Commerce	0,02	0,04	0,0	0,0
Hébergement et restauration	-0,06	0,19	-0,1	0,3
Services (hors intérim)	-0,20	-0,49	0,0	-0,1
Intérim	-0,27	0,12	-0,4	0,2
<b>Total</b>	<b>-0,61</b>	<b>-0,10</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,0</b>

Lecture : Par rapport à la publication de juillet 2019, l'évolution des effectifs salariés de la région Hauts-de-France a été révisée à la baisse de 610 postes pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2018 et à la hausse de 100 postes pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019. En termes de points de pourcentage, l'évolution reste inchangée autant pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2018 que pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.



## Encadré 2 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la **base Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). D'ici là, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acooss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acooss en assure a contrario l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieur à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction**

**Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, **la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les données sont **corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La **masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous

forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La LFSS 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acooss Stat n°238).

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire. Elle se traduit à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 (Acooss Stat n°269) par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acooss (base Séquoia).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acooss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du

28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acooss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur [acoss.fr](http://acoss.fr) et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

CHIFFRES CLÉS

**19** zones d'emploi gagnent des postes salariés

**9** zones d'emploi perdent des postes salariés

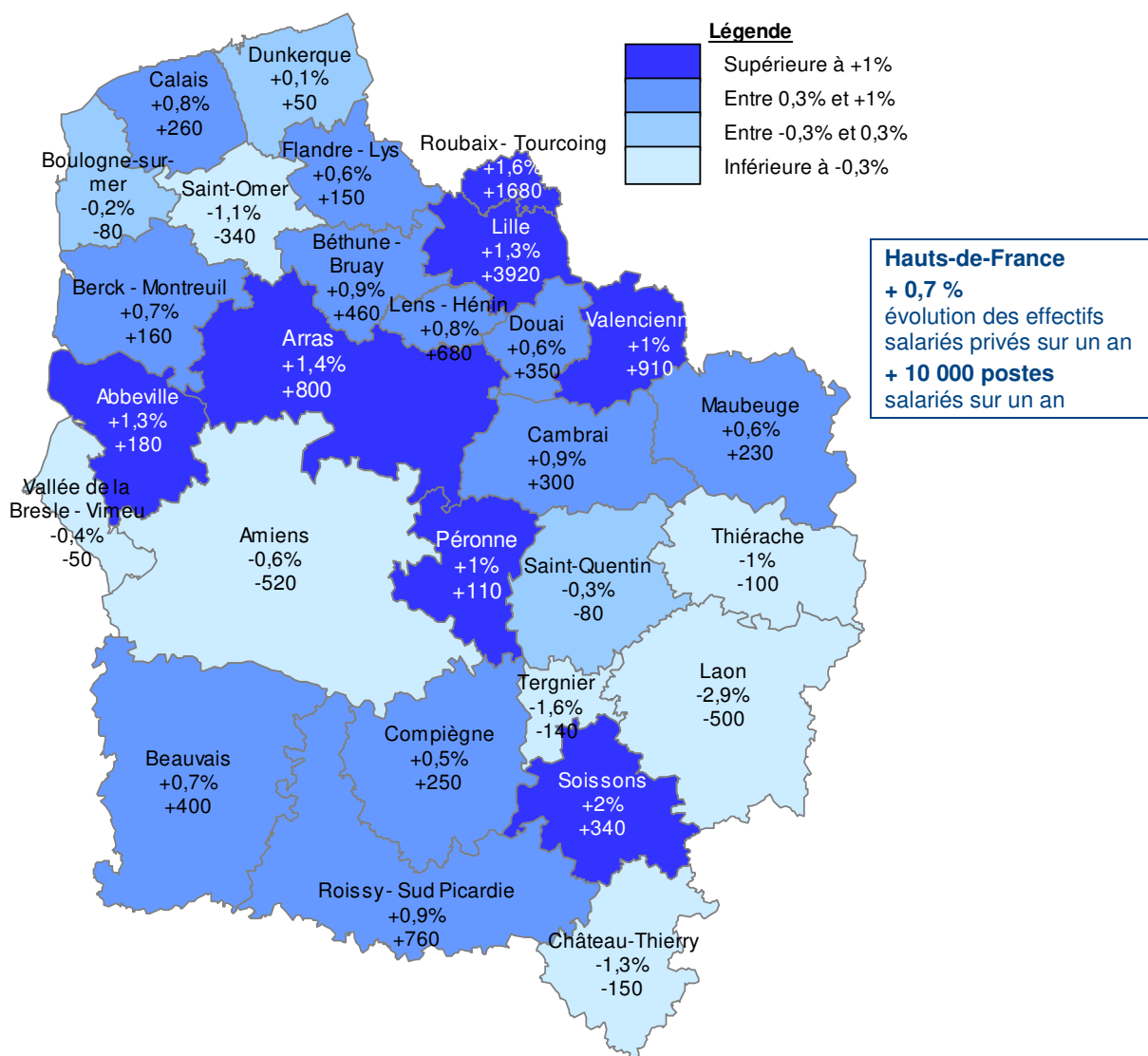
Entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2018 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2019, 19 zones d'emploi sur les 28 que compte la région Hauts-de-France gagnent des postes salariés.

Avec 7 900 postes créés, les zones de Soissons, Roubaix-Tourcoing, Arras, Lille, Abbeville, Péronne et Valenciennes apparaissent comme les plus dynamiques. Les taux d'évolution annuelle y dépassent les 1 %.

Beauvais, Roissy - Sud Picardie, Lens Hénin et Béthune-Bruay gagnent 2 300 postes.

En revanche, les zones d'Amiens, Château-Thierry, Tergnier, Thiérache, Laon, Vallée de la Bresle - Vimeu et Saint-Omer sont en difficulté. Les pertes cumulées pour ces 7 zones d'emploi s'élèvent à 1 800 postes.

Carte 2 - Taux d'évolution annuelle et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi de la région



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

**- 0,4 %**

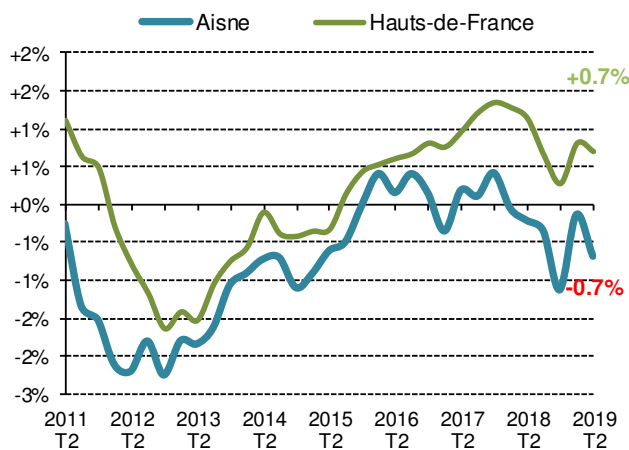
Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Après un trimestre d'accalmie, les effectifs salariés du département de l'Aisne repartent à la baisse (- 0,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre, après une hausse de 0,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre).

Sur les 3 derniers mois, tous les secteurs d'activité perdent des emplois. Les services perdent 160 postes salariés ce trimestre, l'intérim 100 postes salariés et le commerce 70.

Sur un an, le déficit est lourd : - 700 postes salariés. L'évolution annuelle est la plus faible de la région (- 0,7 %). Depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2017, l'évolution annuelle est négative.

Graphique 4 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



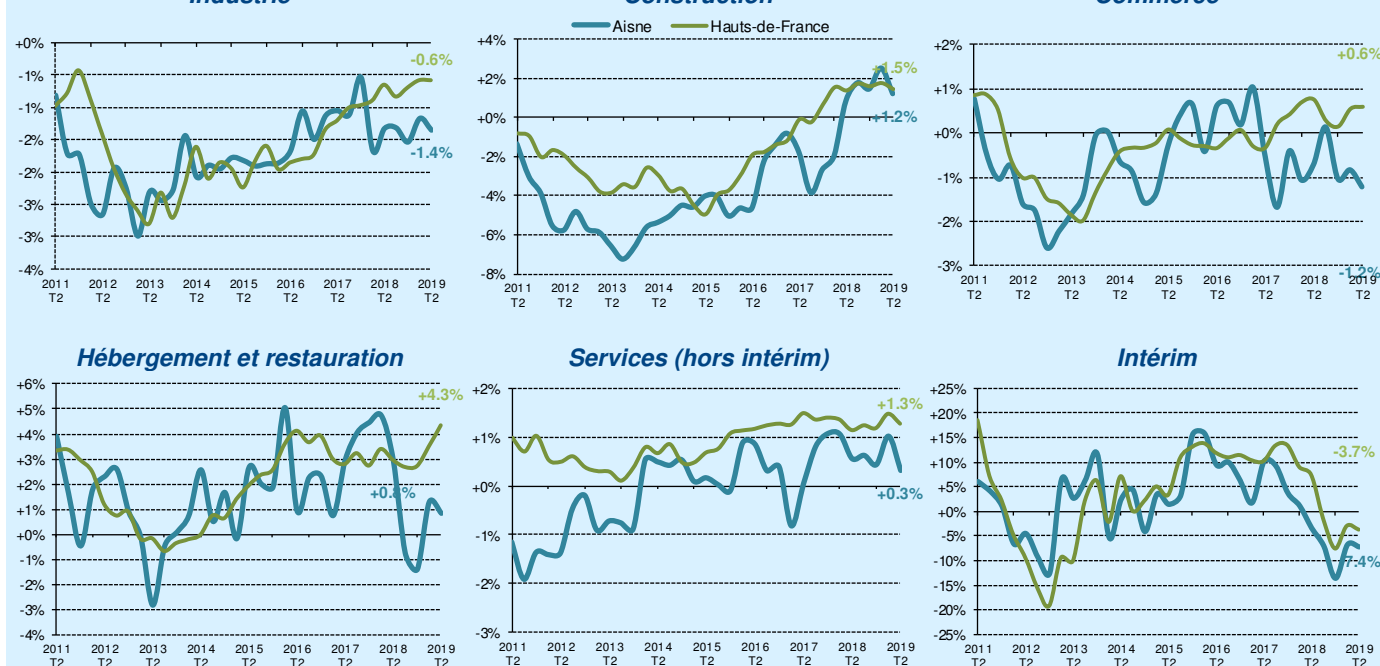
Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 4 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Aisne				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2019	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	22 000	-0.2	-1.4	22%	-0.1	-0.6	19%
Construction	8 100	-0.2	+1.2	8%	+0.0	+1.5	7%
Commerce	17 600	-0.4	-1.2	18%	+0.2	+0.6	17%
Hébergement et restauration	4 500	-0.7	+0.8	5%	+1.3	+4.3	5%
Services (hors intérim)	40 400	-0.4	+0.3	41%	+0.1	+1.3	47%
Intérim	5 100	-1.8	-7.4	5%	-0.8	-3.7	5%
<b>Total</b>	<b>97 800</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.7</b>	<b>100%</b>	<b>+0.1</b>	<b>+0.7</b>	<b>100%</b>

Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 5 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**CHIFFRES CLÉS**

**+ 0,1 %**

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

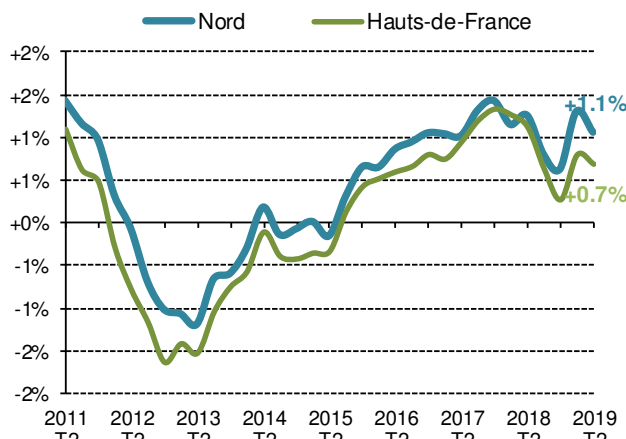
Les effectifs salariés du département du Nord continuent d'augmenter, mais à un rythme moins soutenu qu'aux précédents trimestres (+ 0,1% au 2<sup>e</sup> trimestre, contre + 0,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre et + 0,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre).

L'intérim est en repli ce trimestre avec une perte de 740 contrats. L'industrie perd 110 postes. L'hébergement-restauration est très dynamique : + 280 postes ce trimestre.

Les services et le commerce sont créateurs d'emplois (+ 600 et + 420 postes).

Sur un an, le bilan est positif et le Nord affiche une croissance de ses effectifs de 1,1%. Il s'agit de l'évolution la plus importante de la région.

Graphique 6 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



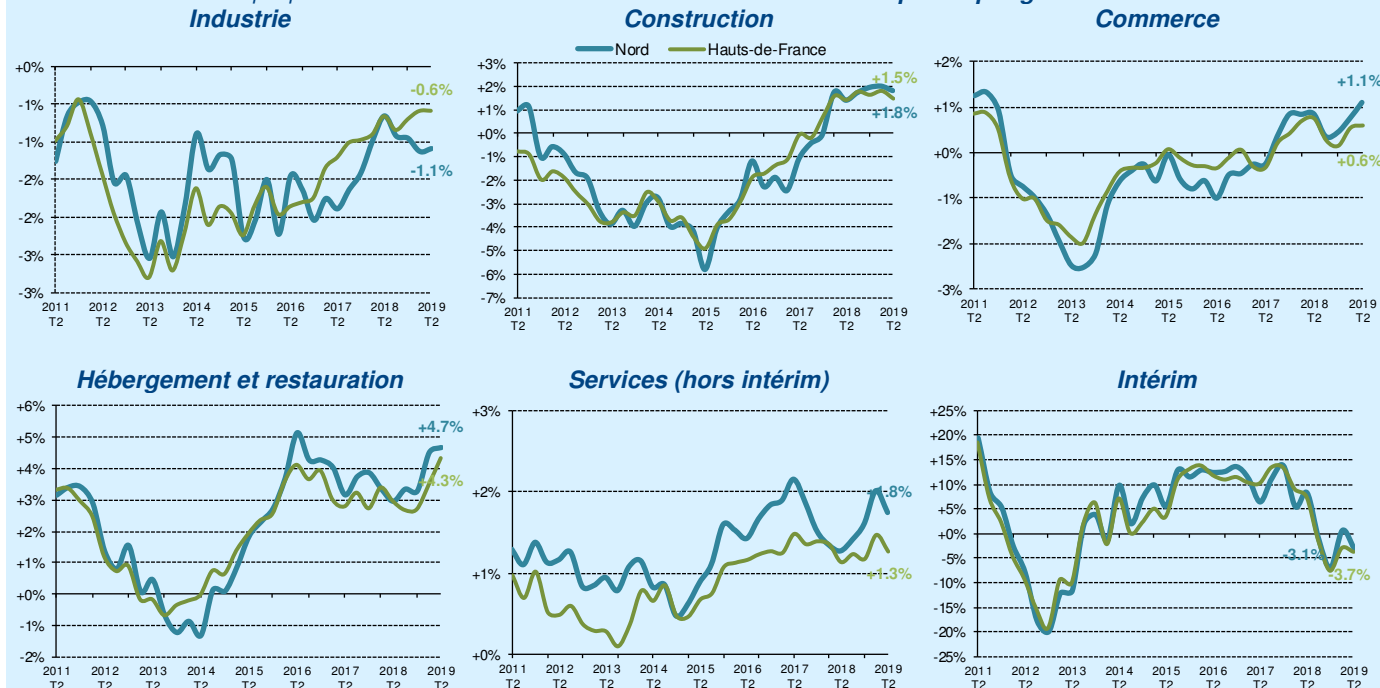
Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 5 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Nord				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2019	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	121 100	-0.1	-1.1	17%	-0.1	-0.6	19%
Construction	48 600	+0.1	+1.8	7%	+0.0	+1.5	7%
Commerce	120 800	+0.4	+1.1	17%	+0.2	+0.6	17%
Hébergement et restauration	33 100	+0.9	+4.7	5%	+1.3	+4.3	5%
Services (hors intérim)	364 700	+0.2	+1.8	51%	+0.1	+1.3	47%
Intérim	32 700	-2.2	-3.1	5%	-0.8	-3.7	5%
<b>Total</b>	<b>721 000</b>	<b>+0.1</b>	<b>+1.1</b>	<b>100%</b>	<b>+0.1</b>	<b>+0.7</b>	<b>100%</b>

Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 7 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



## CHIFFRES CLÉS

**+ 0,3 %**

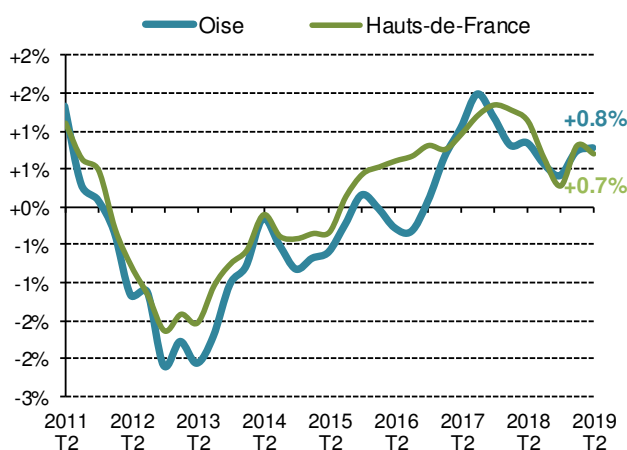
Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les effectifs salariés de l'Oise continuent d'augmenter (+ 0,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre, après 0,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre). C'est le département qui affiche la plus forte croissance de ses effectifs sur le trimestre.

L'intérim est particulièrement dynamique sur trois mois (+ 370 postes). Les secteurs des services et de l'hébergement-restauration, également en croissance ce trimestre, participent à compenser les pertes des effectifs industriels (- 190 postes salariés sur le trimestre).

Sur un an, le bilan reste positif (+ 0,8 %) et même légèrement supérieur à la moyenne régionale (+ 0,7 %).

Graphique 8 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



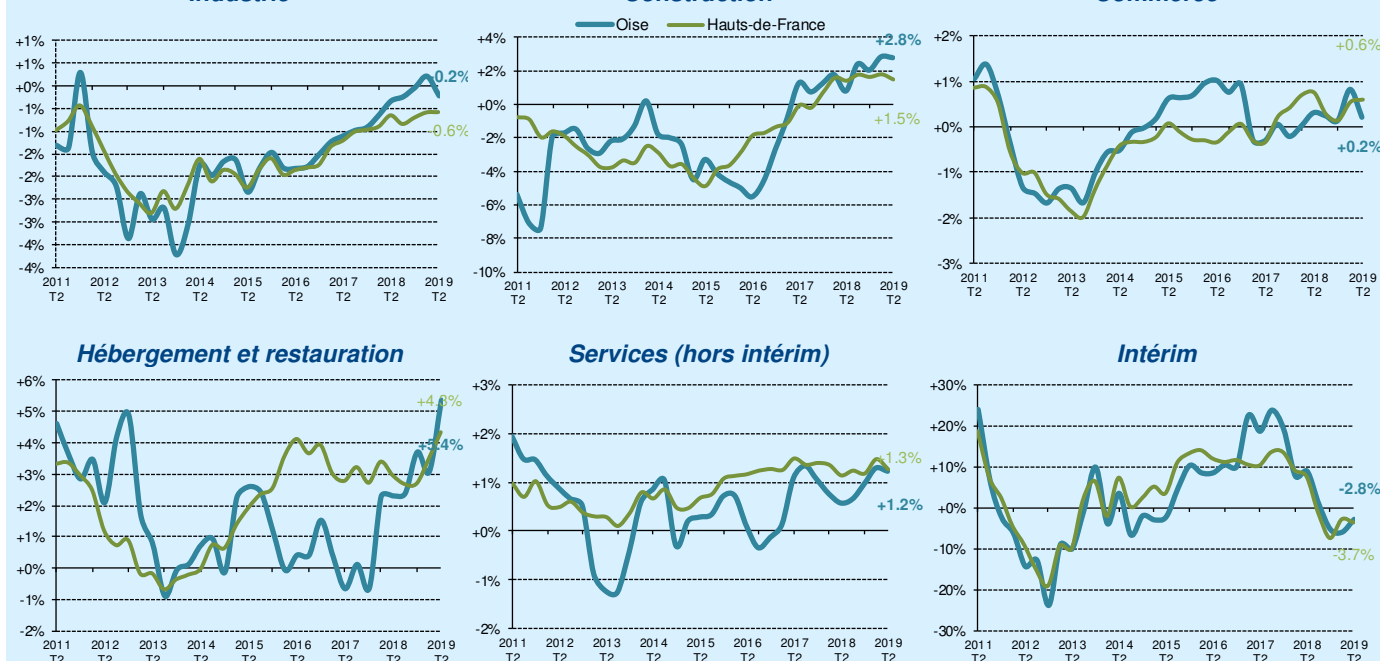
Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Oise				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2019	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	41 600	-0.5	-0.2	22%	-0.1	-0.6	19%
Construction	14 000	+0.0	+2.8	8%	+0.0	+1.5	7%
Commerce	33 400	-0.2	+0.2	18%	+0.2	+0.6	17%
Hébergement et restauration	9 100	2.0	+5.4	5%	+1.3	+4.3	5%
Services (hors intérim)	76 700	+0.3	+1.2	41%	+0.1	+1.3	47%
Intérim	10 300	+3.7	-2.8	6%	-0.8	-3.7	5%
<b>Total</b>	<b>185 100</b>	<b>+0.3</b>	<b>+0.8</b>	<b>100%</b>	<b>+0.1</b>	<b>+0.7</b>	<b>100%</b>

Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 9 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

**+ 0,2 %**

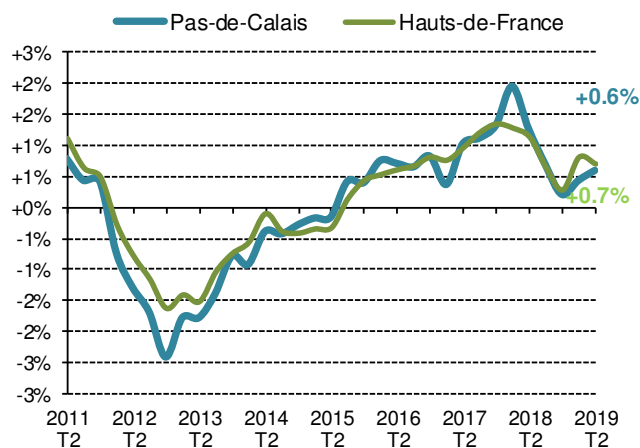
Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Les effectifs salariés dans le Pas-de-Calais continuent d'augmenter au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 (+ 0,2 %), après une hausse de 0,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Tous les secteurs hormis l'intérim sont en croissance. Le secteur des services gagne 260 postes, l'hébergement-restauration 420 postes et le commerce 150 postes. Ces bons résultats permettent de compenser les pertes des effectifs intérimaires (- 380 postes).

Sur un an, le bilan est positif (+ 0,6 %), légèrement inférieur au bilan annuel de la région.

Graphique 10 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



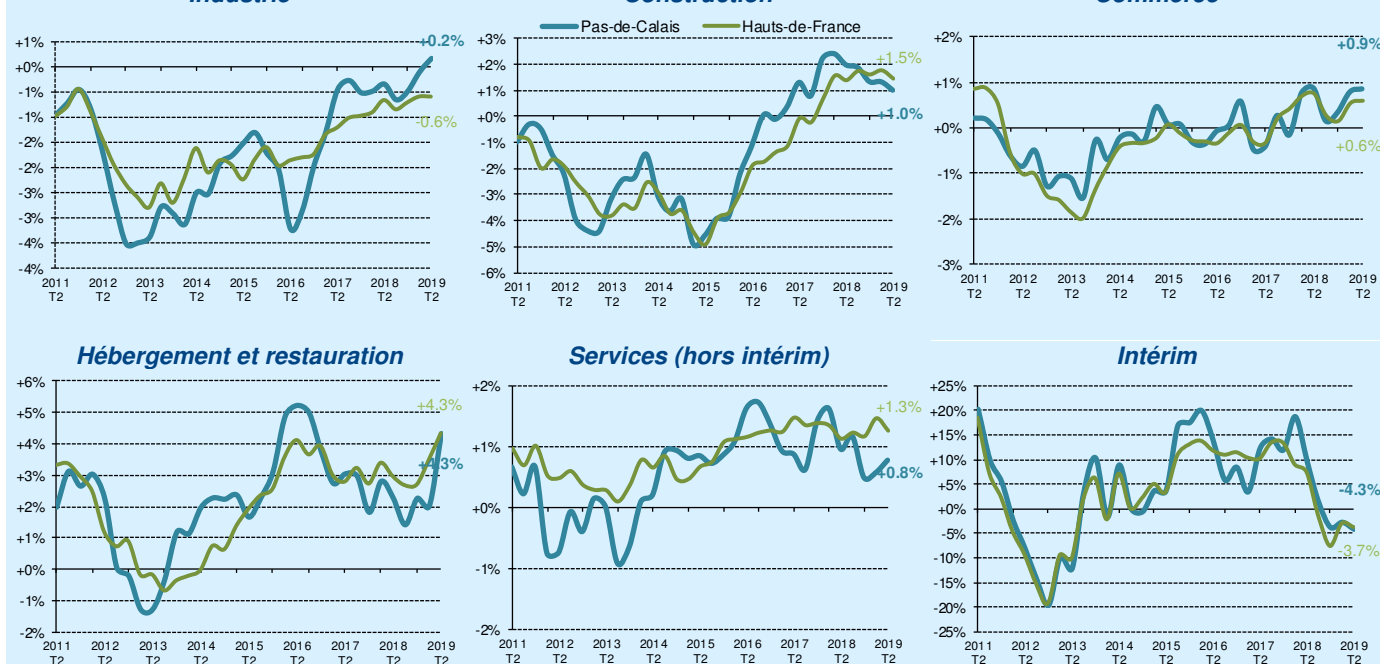
Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2019	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	62 600	+0.2	+0.2	19%	-0.1	-0.6	19%
Construction	28 500	+0.1	+1.0	9%	+0.0	+1.5	7%
Commerce	56 700	+0.3	+0.9	18%	+0.2	+0.6	17%
Hébergement et restauration	17 000	+2.5	+4.3	5%	+1.3	+4.3	5%
Services (hors intérim)	142 100	+0.2	+0.8	44%	+0.1	+1.3	47%
Intérim	16 400	-2.2	-4.3	5%	-0.8	-3.7	5%
<b>Total</b>	<b>323 400</b>	<b>+0.2</b>	<b>+0.6</b>	<b>100%</b>	<b>+0.1</b>	<b>+0.7</b>	<b>100%</b>

Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 11 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

**0,0 %**

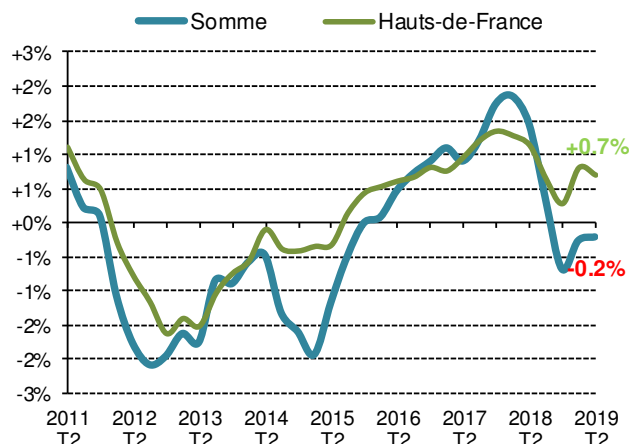
Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

L'emploi privé stagne dans la Somme. Après une hausse de 0,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre, l'évolution trimestrielle s'élève à 0% au 2<sup>e</sup> trimestre.

La hausse du secteur intérimaire (+ 230 postes) et de l'hébergement-restauration (+ 60 postes) ont permis de compenser les pertes dans le secteur des services (- 200 postes). Le secteur industriel est stable.

Sur un an, la Somme perd 0,2 % de ses effectifs privés, soit 280 postes. Avec l'Aisne, c'est l'un des 2 départements de la région à perdre des effectifs sur un an.

Graphique 12 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



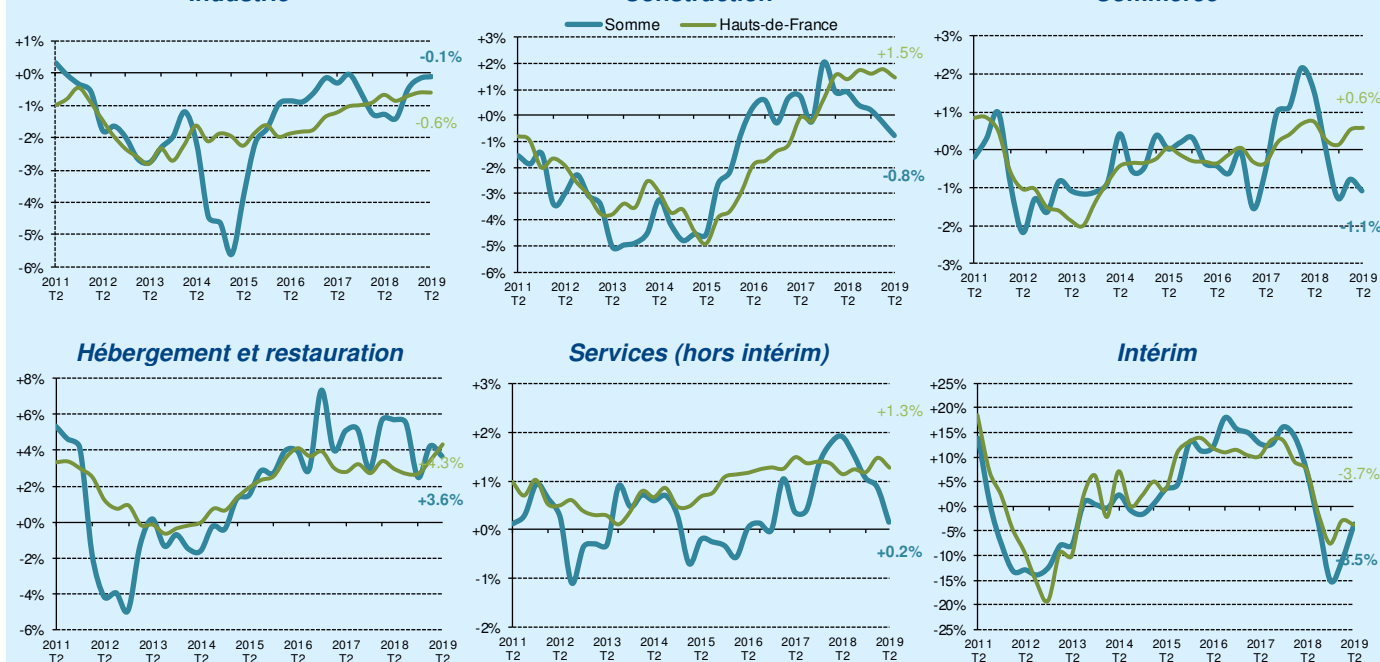
Source : Acoiss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Somme				Hauts-de-France		
	au 30 juin 2019	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	30 900	-0.0	-0.1	24%	-0.1	-0.6	19%
Construction	9 100	-0.2	-0.8	7%	+0.0	+1.5	7%
Commerce	20 600	-0.1	-1.1	16%	+0.2	+0.6	17%
Hébergement et restauration	6 700	+0.8	+3.6	5%	+1.3	+4.3	5%
Services (hors intérim)	54 600	-0.4	+0.2	42%	+0.1	+1.3	47%
Intérim	7 300	+3.3	-3.5	6%	-0.8	-3.7	5%
<b>Total</b>	<b>129 200</b>	<b>+0.0</b>	<b>-0.2</b>	<b>100%</b>	<b>+0.1</b>	<b>+0.7</b>	<b>100%</b>

Source : Acoiss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 13 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acoiss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)